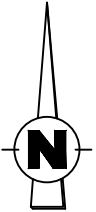
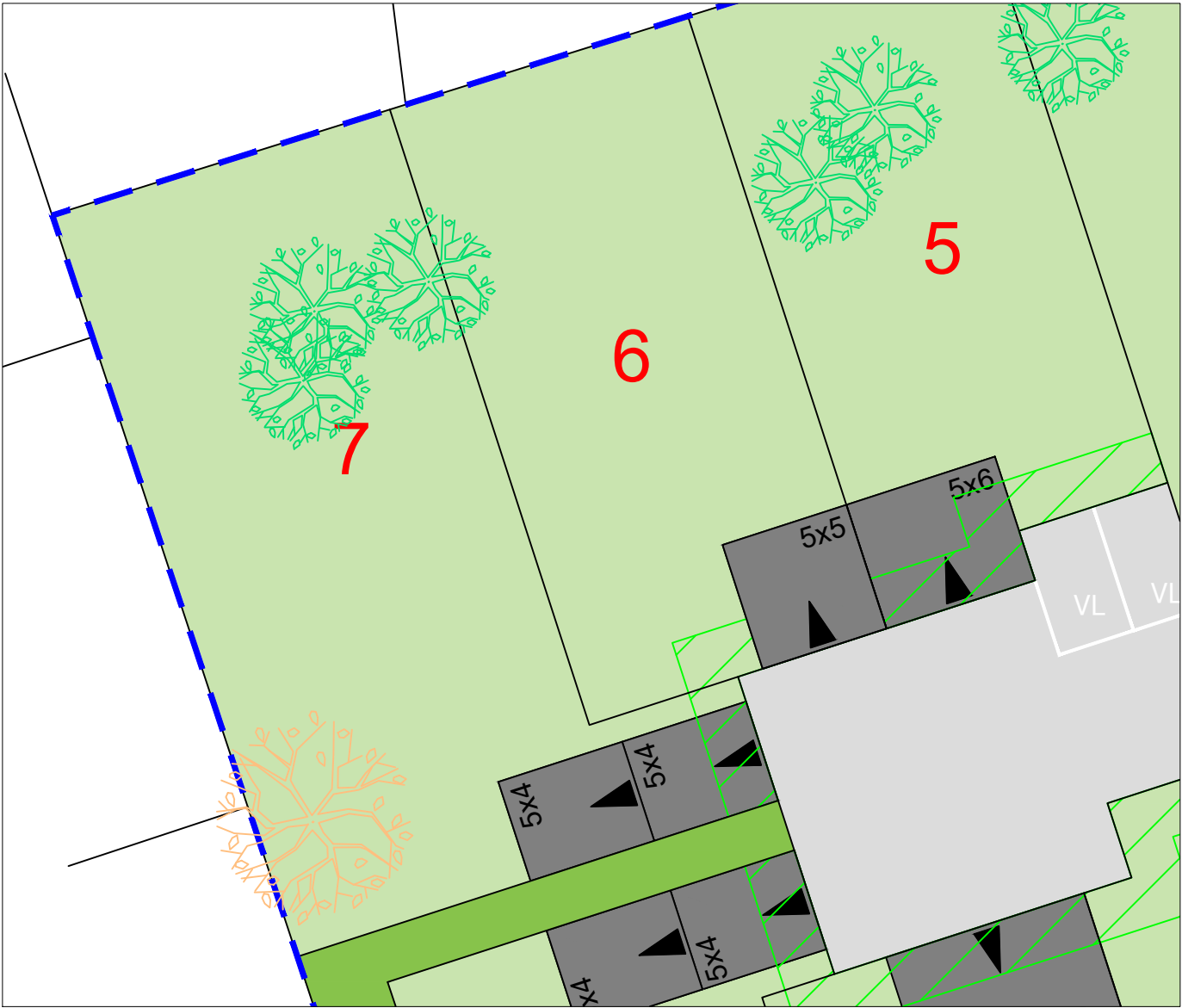


Règlement Graphique
Lot 7
Echelle : 1/250



NB: Les dispositions sur le règlement graphique se rajoutent aux dispositions du règlement du PLU en vigueur.



- Emprise lotissement
- Accès imposé à charge de l'acquéreur
- Zone inconstructible sauf pour les clôtures (2m de large)
- Haie à conserver
- Arbres à conserver sauf en cas de gêne pour les constructions
- Arbres à conserver (Chêne)

NB: le règlement graphique est issu du PA10 du Permis d'Aménager réalisé en juin 2021 arrêté n°PA072

Etabli le 08 Juillet 2026